

MURG9CE

2013 - 2014

Certificat universitaire de compétence en médecine

d'urgence

A Bruxelles Woluwe - 2 années - Horaire de jour - En français
 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**
 Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
 Code du programme: **murg9ce**

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	5
- Structure du programme	5
- Programme par matière	5

MURG9CE - Introduction

MURG9CE - Conditions d'admission

La formation est accessible aux détenteurs du diplôme de médecin ou de docteur en médecine, et disposant d'un master complémentaire délivré par une université européenne dans une des spécialités suivantes : anesthésie, chirurgie, médecine interne, pédiatrie ou neurologie.

L'accès à la formation est soumis à l'approbation de la commission d'enseignement en médecine d'urgence.

Commission de sélection :

Membres : E. Bodart, S. Clément de Cléty, E. Danse, V. Dubois, A. El Gariani, E. Marion, Ph. Meert, D. Moulin, M.S. Reynaert, F. Thys, D. Vanpée, F. Veschuren, deux membres cooptés (C. Delloye et F. Zech) et deux membres invités (J.M. Jacques et J.P. Pelgrim). Un représentant des MACCS.

MURG9CE - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Préparation des médecins spécialistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de compétence en médecine d'urgence. (selon l'art.2 de l'AR du 25 novembre 1991 et l'AM du 14 février 2005 publié le 4 mars 2005)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par la rédaction, la publication et la présentation d'un article consacré à une problématique spécifique des urgences.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le certificat universitaire de compétence en médecine d'urgence.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle.

Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation menant à l'agrément.

MURG9CE - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : [Frédéric Thys](#)

Jury

Personnes de contact

MURG9CE - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation dure 2 années au minimum et comprend :

- une **formation théorique** (20 crédits)
- un **stage à temps plein de 2 années au minimum** dans un ou plusieurs services de stage agréés sous la direction d'un maître de stage agréé, dont une année peut être accomplie au cours de la formation supérieure de la spécialité de base
- **l'élaboration et la défense d'un mémoire** dans le champ de la médecine d'urgence (15 crédits)

Le plan de stage est établi par le maître de stage coordinateur universitaire et approuvé par la commission d'enseignement universitaire en médecine d'urgence et par la commission d'agrément.

PROGRAMME PAR MATIÈRE

La formation dure 2 années au minimum et comprend :

- une **formation théorique** : 20 crédits :
 - questions approfondies de médecine d'urgence
 - séminaires de médecine aiguë
 - séminaires de médecine intensive
 - réunions nationales et internationales de médecine d'urgence
- un **stage à temps plein de 2 années au minimum** dans un ou plusieurs services de stage agréés sous la direction d'un maître de stage agréé, dont une année peut être accomplie au cours de la formation supérieure de la spécialité de base
 - dont 6 mois doivent être effectués dans un service des urgences universitaire et 6 mois dans un service des soins intensifs agréé comme service de stage
 - les stages comprennent une participation significative aux activités du service mobile d'urgence (SMUR) et des activités de garde
- **l'élaboration et la défense d'un mémoire** dans le champ de la médecine d'urgence (15 crédits)

Le plan de stage est établi par le maître de stage coordinateur universitaire et approuvé par la commission d'enseignement universitaire en médecine d'urgence et par la commission d'agrément.

